

Séance du 17 février 2011
Séance du 17 février 2011

| | |
|--|---|
| 1) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE | 2 |
| 2) PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION – APPROBATION | 2 |
| 3) COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 | 3 |
| * APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 | 3 |
| * COMPTES DE GESTION 2010 | 3 |
| * AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2010 DES DIFFERENTES COMPTABILITES : COMMUNE - BUDGET PRINCIPAL, TRANSPORT SCOLAIRE, EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT LE COURTILLIER | 3 |
| 4) ZONE ARTISANALE - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE | 5 |
| 5/ LA NOUVELLE BOULE ENVERMEUDOISE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE DEMARRAGE | 5 |
| 6) EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE – AVENANT AU C.C.A.P. | 6 |
| 7) COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS ET VALLEES – VOIRIE – RENVOULEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES | 7 |
| 8) DESIGNATION DES DELEGUES DANS L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (E.P.C.I.) – MODIFICATION | 7 |
| 9) DECISIONS PRISES SUIVANT DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DONNEES A M. LE MAIRE | 8 |
| 10) INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES | 8 |

Le dix février deux mil onze, convocation du Conseil Municipal pour sa séance ordinaire du dix sept février deux mil onze.

Le Maire,

Gérard PICARD

| | |
|--|---|
| Date de convocation : 10/02/2011 | L'an deux mil onze le dix sept février à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard PICARD, Maire, |
| Date d'affichage : 10/02/2011 | |
| Nombre de Conseillers : En exercice : 18 Présents : 11 Votants : 12 | <u>ETAIENT PRESENTS</u> : M. Michel MENIVAL 1 ^{er} Adjoint, Mme Louissette HAUTOT 3 ^{ème} adjoint, M. Stéphane JEAN 4 ^{ème} adjoint à partir de la question n°3, Mme Ginette GUILLAUME, MM. David DAGICOUR, jusqu'à la question n°6, M. Ludovic DAMY à partir de la question n°3, Mmes Dominique JEANNOT, Brigitte GOFFETTRE, MM. : Nicolas LEBORGNE, Claude HINFRAY, Mmes Françoise VASSARD jusqu'à la question n°3, Chantal LEFRANCOIS, M. Daniel SCIARANI. |
| jusqu'à la question 3 Présents : 13 Votants : 14 | |
| à la question 3.1 Présents : 14 Votants : 15 | <u>ABSENTS EXCUSES</u> : M. Jean-René LECONTE qui a donné pouvoir à Mme Louissette HAUTOT, M. Stéphane JEAN 4 ^{ème} adjoint jusqu'à la question n°2, Mme Corinne CRESSY, 5 ^{ème} Adjoint, MM. David DAGICOUR à partir de la n°7, M. Ludovic DAMY jusqu'à la question n°2, Mme Françoise VASSARD à partir de la question n° 4, Mme Dorothée CORNIELLE. |
| à la question 3.2 Présents : 13 Votants : 14 | |
| des questions 4 à 6 Présents : 12 Votants : 13 | <u>ABSENTS</u> : M. Jean-Marie SOUILLARD. <u>Secrétaire de séance</u> : M. David DAGICOUR jusqu'à la question n°6, M. Ludovic DAMY à partir de la question n°7. |
| à partir de la question 7 | |

1) DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal désigne M. DAGICOUR pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Il procède à l'appel nominal des membres du Conseil, indique quels sont les Conseillers présents et absents et précise si ces derniers sont excusés et ont donné pouvoir à un autre Conseiller.

M. le Maire fait constater que le quorum est bien atteint.

2) PROCÈS VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION – APPROBATION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2010 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Ce document ne présentant aucune observation particulière, il est adopté à l'unanimité.

Avant de passer à la question suivante, M. le Maire propose à l'Assemblée de supprimer un point à l'ordre du jour. Il explique que cette demande concerne l'approbation des comptes de gestion 2010.

En effet, la totalité des documents officiels ne lui a pas encore été transmise par la Trésorerie.

Il soumet cette proposition au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire passe alors à l'ordre du jour.

Arrivée de M. DAMY, puis de M. JEAN

3) COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

- **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 :**

Le Conseil Municipal nomme M. HINFRAY Président pour cette partie de l'ordre du jour. M. le Maire quitte la salle du Conseil.

M. le Président précise la nature des documents à analyser et demande au Président de la commission des Finances de donner lecture des différents comptes administratifs, compte principal de la commune et comptes annexes.

M. MENIVAL, Adjoint chargé de la commission des Finances, donne les explications en présentant les documents.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget principal et les budgets annexes, ainsi que les décisions modificatives de l'exercice 2010, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1/ Donne acte à M. Gérard PICARD, Maire de la commune d'Envermeu, de la présentation faite des comptes administratifs 2010, budget principal et services annexes, lesquels se résument suivant le document séparé ;

2/ Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés en annexe.

M. le Maire regagne la salle du Conseil.

M. HINFRAY remercie M. le Maire pour sa bonne gestion au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

- **COMPTES DE GESTION 2010**

Ce point est supprimé de l'ordre du jour. Il sera examiné lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

- **AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2010 DES DIFFÉRENTES COMPTABILITÉS :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'instruction ministérielle M 14, il convient après le vote des comptes administratifs de l'exercice 2010, de délibérer avant le 30 juin de l'année suivante sur l'affectation des résultats de fonctionnement.

Il précise que lorsque le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire, il doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Le solde est affecté en excédent de fonctionnement reporté.

M. MENIVAL, Adjoint chargé de la commission des Finances, présente les propositions d'affectation des résultats.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats 2010 de fonctionnement des différentes comptabilités comme suit :

◇ **COMMUNE - BUDGET PRINCIPAL :**

390 421,10 € au financement des charges d'investissement par le crédit du compte 1068 – réserve excédent de fonctionnement capitalisé,

le résultat de fonctionnement à reprendre en 2011 à la section de fonctionnement (au compte 002 en recettes) étant ramené en conséquence à :

667 573,59 € - 390 421,10 € = 277 152,49 €.

Le solde d'exécution d'investissement à reporter en 2011 à la section d'investissement (au compte 001 en dépenses) s'établit à 18 704,10 €.

◇ **TRANSPORT SCOLAIRE :**

18 825,88 € au financement des charges d'investissement par le crédit du compte 1068 – réserve excédent de fonctionnement capitalisé,

le résultat de fonctionnement à reprendre en 2011 à la section de fonctionnement (au compte 002 en recettes) étant ramené en conséquence à :

30 205,57 € - 18 825,88 € = 11 379,69 €.

Le solde d'exécution d'investissement à reporter en 2011 à la section d'investissement (au compte 001 en recettes) s'établit à 74 822,12 €.

◇ **EAU POTABLE :**

Excédent de 6 141,22 € à reprendre en 2011 à la section d'exploitation (au compte 002 en recettes).

Excédent de 36 509,29 € à reprendre en 2011 à la section d'investissement (au compte 001 en recettes).

◇ **ASSAINISSEMENT :**

Excédent de 207 641,23 € à reprendre en 2011 à la section d'exploitation (au compte 002 en recettes).

Excédent de 117 026,42 € à reprendre en 2011 à la section d'investissement (au compte 001 en recettes).

◇ **LOTISSEMENT LE COURTILLIER :**

Déficit de 92 940,82 € à reprendre en 2011 à la section de fonctionnement (au compte 002 en dépenses).

M. le Maire remercie le Conseil Municipal, M. MENIVAL et M. HINFRAY, et précise que la préparation des comptes administratifs a été réalisée avec les membres de la Commission Finances, Mme VITAUUX, Directrice Générale des Services, et Mme BLANQUET, Adjoint administratif en charge de la comptabilité, qu'il remercie de leur travail.

Départ de Mme VASSARD

4) ZONE COMMERCIALE – CREATION D'UN BUDGET ANNEXE

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, par délibération en date du 6 juillet 2010, a autorisé l'acquisition des parcelles cadastrées section A numéro 359 et 360, d'une superficie totale de 19 709 m² environ.

Ces terrains ont été classés au POS en zone 2 NAb, zone d'urbanisation future à vocation d'activités, afin de répondre à l'objectif d'une extension de la zone artisanale de Torqueville.

Au cours de sa séance du 14 décembre 2010, le Conseil municipal a été informé de la réalisation d'un projet commercial qui serait implanté sur lesdits terrains, en cours d'acquisition par la commune, sur une superficie d'environ 11 950 m².

Il est envisagé que la commune cède l'emprise nécessaire à ce projet, après viabilisation du terrain.

M. le Maire propose par conséquent au Conseil Municipal de créer un budget annexe intitulé « Zone Commerciale ». Il expose que ce budget est destiné à regrouper toutes les dépenses et les recettes concernant les travaux de viabilisation de la parcelle concernée. Il respectera les règles de la comptabilité M 14.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1/ Approuve le principe de création d'un budget annexe intitulé « Zone Commerciale » ;

2/ Sollicite l'assujettissement de l'opération à la T.V.A.

5) LA NOUVELLE BOULE ENVERMEUDOISE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE DÉMARRAGE

Pour cette question à l'ordre du jour, M. le Maire donne la parole à M. JEAN, Adjoint en charge de la vie associative.

M. JEAN expose que l'association La Nouvelle Boule Envermeudoise sollicite auprès de la commune, l'octroi d'une subvention au titre de l'année 2011, pour démarrer son activité.

Il invite le Conseil Municipal à autoriser l'octroi à cette association d'une subvention de démarrage d'un montant de 150 €.

M. DAMY rappelle que lors de la séance du 6 juillet 2010 il a voté contre la proposition d'octroi d'une subvention à l'association « Amicale Pétanque et Loisirs d'Envermeu » (A.P.L.E.). Il expose que pour les mêmes raisons, il votera contre l'attribution d'une subvention à l'association « La Nouvelle Boule Envermeudoise ». Il déplore, en effet, que deux associations de pétanque soient présentes sur la commune d'Envermeu.

M. le Maire répond qu'il regrette également que la dissension existante entre les membres de l'association « la Boule Envermeudoise » ait conduit à la scission de cette association et à la création de deux nouvelles entités. Néanmoins, il rappelle qu'en application du principe de liberté pour chacun de créer une association, la commune souhaite aider cette association à démarrer son activité au même titre que n'importe quelle autre association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix POUR et 1 voix CONTRE,

1/ Autorise l'octroi à l'association « La Nouvelle Boule Envermeudoise » d'une subvention de démarrage de 150 euros ;

2/ Dit que la dépense sera inscrite au B.P. 2011 de la commune, au compte 6574.

6) EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE – AVENANT AU C.C.A.P.

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 27 mars 2007, a autorisé l'engagement de travaux de construction de quatre logements, de réalisation de deux structures d'hébergement pour gendarmes adjoints, ainsi que l'extension et la restructuration des locaux de service et techniques de la caserne de gendarmerie d'Envermeu.

Par délibération en date du 7 juillet 2009, le Conseil Municipal a adopté le contenu du dossier de consultation des entreprises et décidé de recourir à la procédure adaptée pour la dévolution du marché de travaux, en application des articles 26-II, 28 et 40-IV du code des Marchés publics.

Conformément à la délibération du 7 juillet 2009, la commission d'appel d'offres des bâtiments a été associée sur le choix des titulaires des différents lots du marché, qui ont été conclus par M. le Maire dans le cadre de la délégation de compétences consentie par le Conseil Municipal, en application de l'article L. 2122-22 du code des Collectivités Territoriales (CGCT).

La totalité des lots est désormais attribuée et les travaux sont actuellement en cours.

M. le Maire invite cependant le Conseil Municipal à autoriser la conclusion d'un avenant au marché de travaux avec l'ensemble des entreprises attributaires, afin de modifier les articles 5-2 « *Pénalités pour retard* » et 5-3 « *Pénalités et retenues autres que retard d'exécution* » du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) du marché susvisé.

En effet, il a été constaté en cours d'exécution du marché que les pénalités prévues étaient manifestement disproportionnées au regard du montant des lots attribués.

M. le Maire donne lecture au Conseil du projet d'avenant, adressé préalablement aux Conseillers en annexe de la notice explicative.

Les Conseillers proposent des modifications afin de minorer de 500 € H.T. à 100 € H.T. le montant de la pénalité proposée pour absence aux réunions de chantier et de majorer la pénalité encourue pour retard dans la communication du dossier des ouvrages exécutés de 500 € H.T. à 1 000 € H.T.

Vu l'exposé de M. le Maire,

Considérant les modifications demandées par le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1/ Donne son accord pour la passation d'un avenant au marché de travaux d'extension et de restructuration de la caserne de gendarmerie d'Envermeu avec l'ensemble des entreprises attributaires, sous réserve des modifications demandées ;

2/ Dit que cet avenant a pour objet de modifier les articles 5-2 « *Pénalités pour retard* » et 5-3 « *Pénalités et retenues autres que retard d'exécution* » du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) du marché susvisé ;

3/ Dit que le projet d'avenant modifié sera annexé à délibération ;

4/ Autorise M. le Maire ou son représentant à signer ledit avenant avec l'ensemble des entreprises attributaires.

Départ de M. DAGICOUR, invité à représenter la commune d'Envermeu auprès du Conseil Syndical du SIBEL.
M. DAGICOUR est remplacé par M. DAMY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

7) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS ET VALLÉES – VOIRIE – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Monts et Vallées (C.C.M.V.), réuni le 26 septembre 2007, a approuvé la convention relative au groupement de commandes « Monts et Vallées ». L'objectif de ce groupement de commandes est de permettre à toutes les communes de la C.C.M.V. souhaitant y adhérer, d'optimiser leur politique d'achats de matériaux ou de travaux liés à la voirie.

Lors de sa séance du 14 novembre 2007, le Conseil Municipal d'Envermeu a décidé d'adhérer au groupement de commandes « Monts et Vallées » pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010 inclus.

La convention d'adhésion étant arrivée à échéance, M. le Maire invite le Conseil Municipal à autoriser le renouvellement de l'adhésion de la commune d'Envermeu au groupement de commandes, pour une période de trois ans et dix mois.

Il rappelle que la participation financière de chaque commune membre du groupement est fixée à un euro par an et par habitant, au profit de la Communauté de Communes des Monts et Vallées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1/ Décide de renouveler l'adhésion de la commune d'Envermeu au Groupement de Commandes Monts et Vallées pour une durée de trois ans et dix mois à compter du 1^{er} mars 2011 et jusqu'au 31 décembre 2014 ;

2/ Dit que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits aux B.P. 2011 et suivants, au compte 62848 ;

3/ Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion, qui sera annexée à la délibération.

8) DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (E.P.C.I.) - MODIFICATION

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, au cours de sa séance du 21 mars 2008, a été invité à désigner parmi ses membres, ses délégués au conseil de la Communauté de Communes des Monts et Vallées (C.C.M.V.).

Les délégués communautaires sont actuellement les personnes suivantes :

Délégués titulaires : M. PICARD, M. MENIVAL, M. LECONTE, M. LEBORGNE

Délégués suppléants : Mme HAUTOT, M. DAGICOUR, Mme VASSARD, M. JEAN

M. le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au remplacement de M. LEBORGNE, délégué titulaire, qui, en raison de contraintes professionnelles, souhaite devenir suppléant.

Il rappelle qu'en application de l'article L. 2121-33 du CGCT, le Conseil Municipal peut procéder, à tout moment et pour le reste de la durée des fonctions, au remplacement d'un délégué communautaire par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes, c'est-à-dire une élection au scrutin secret à la majorité absolue, à trois tours le cas échéant.

Mme HAUTOT, déléguée suppléante, propose sa candidature pour devenir déléguée titulaire.

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit les délégués suivants :

Délégués titulaires : M. PICARD, M. MENIVAL, M. LECONTE, Mme HAUTOT

Délégués suppléants : M. LEBORGNE, M. DAGICOUR, Mme VASSARD, M. JEAN

9) DÉCISIONS PRISES SUIVANT DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DONNÉES À M. LE MAIRE

M. le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises suivant la délégation d'attributions qui lui a été consentie par le Conseil Municipal lors des Conseils du 21 mars 2008, du 26 mai 2008 et du 27 octobre 2010 :

- N° 10/044 Passation d'un contrat pour la sonorisation, l'éclairage et la coordination micro de l'animation de Noël prévue sur la place de l'église d'Envermeu le 17 décembre 2010 avec Monsieur Gaëtan LUCAS, domicilié à La Fresnaye, 76680 SAINT-HELLIER.
Montant de la dépense à engager au titre de ce contrat : 542,74 euros H.T., soit 649,12 euros T.T.C.
Imputation budgétaire : B.P. 2010 – article 6232.
- N° 11/001 Passation d'une convention de mission de géomètre-expert pour la réalisation d'un levé topographique et la délimitation des parcelles A n° 359 et 360, situées lieu-dit « Rideaux de Torqueville » à Envermeu, avec le cabinet EUCLYD – Géomètres Experts, sis 33, rue Charles Morin – 76260, EU.
Montant de la dépense à engager au titre de cette convention : 3 357 euros H.T., soit 4 014,97 euros T.T.C.
Imputation budgétaire : B.P. 2011 – article 617.
- N° 11/002 Passation d'une convention de formation professionnelle pour la participation d'un agent municipal à l'action de formation « Stage ACMO 2 » avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, sis 20 quai Gaston Boulet – 76022, ROUEN.
Montant de la dépense à engager au titre de cette convention : 130 euros.
Imputation budgétaire : B.P. 2011 – article 6184.
- N° 11/003 Passation d'une convention d'étude pour la réalisation d'une étude diagnostique des dispositifs d'alimentation en eau potable sur le territoire d'Envermeu, avec la société EGIS EAU, dont le siège social est sis 78, rue John Napier – 34965, MONTPELLIER (l'étude sera réalisée par l'agence de Mont-Saint-Aignan).
Montant de la dépense à engager au titre de cette convention : 35 550 euros H.T., soit 42 517,80 euros T.T.C. pour la tranche ferme, comprenant l'état des lieux et le pré-diagnostic, les campagnes de mesures et l'élaboration du schéma directeur.
Une tranche conditionnelle est prévue au marché, comprenant la recherche de fuites, pour un montant de 8 200 euros H.T., soit 9 807,20 euros T.T.C.
Imputation budgétaire : B.P. 2011 Eau Potable, opération 30 – article 2031.

Concernant la décision n° 11/002, M. le Maire rappelle que l'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de la commune est M. LANGLOIS.

M. MENIVAL, Adjoint en charge de la réglementation, indique qu'il travaille actuellement avec Mme VITAU, M. LETELLIER et M. LANGLOIS sur l'élaboration du document unique de la commune.

M. LEBORGNE précise que ce document, qui évalue les risques dans une entreprise ou, dans le cas présent, une collectivité, est une obligation qui s'impose à tous les employeurs.

10) INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

◇ SUBVENTIONS

▪ M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention a été accordée par le Conseil Général à la commune d'Envermeu le 13 décembre 2010 pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réhabilitation de la station d'épuration : 3 780 euros.

La subvention accordée correspond à 35 % du montant hors taxes de la mission, dont le coût s'élève à la somme de 10 800 euros H.T., soit 12 916,80 euros T.T.C.

Une subvention a par ailleurs été sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau.

◇ **RÉUNIONS ET MANIFESTATIONS**

M. le Maire informe l'Assemblée du calendrier des réunions prévues dans les prochaines semaines :

- le mardi 22 février 2011, la commission Affaires Scolaires se réunira à 18 H ;
- le jeudi 24 février à 18 H 30, la commission Animation se réunira concernant l'organisation de la soirée cabaret du 9 avril ;
- le lundi 14 mars 2011 à 18 H 30, la commission Vie Associative se réunira concernant l'attribution des subventions aux associations ;
- la réunion de la commission Finances est envisagée le vendredi 18 mars 2011 à 17 H 30 pour la présentation des budgets primitifs 2011 ;
- un conseil municipal est prévu le mardi 29 mars 2011 à 18 H 30, afin de procéder au vote des budgets 2011.

M. le Maire informe l'Assemblée du calendrier des principales manifestations à venir dans les prochaines semaines :

- le vendredi 25 mars 2011 à 17 H aura lieu la manifestation « un enfant, un arbre » ;
- le samedi 2 et le dimanche 3 avril 2011, une vente-échange sera organisée par l'association Envermeu animation ;
- le samedi 9 avril 2011, une soirée Cabaret sera organisée par l'association Envermeu Animation, à la salle des Sports ;
- le dimanche 10 avril 2011 aura lieu une foire-à-tout organisée par le club des Aînés, place de l'Hôtel de Ville ;
- le vendredi 15 avril sera organisé le carnaval pour les enfants de classe maternelle de l'école primaire d'Envermeu.

M. JEAN invite les Conseillers à prendre des affiches de la soirée cabaret du 9 avril pour les faire apposer dans les commerces et lieux publics.

◇ **QUESTIONS DIVERSES**

Mme LEFRANÇOIS rappelle à M. le Maire que, lors de la réunion du 27 octobre 2010, il avait annoncé à l'Assemblée l'installation prochaine d'une antenne relais SFR en bordure de la RD 22, à hauteur du réservoir du Bois du Prieuré. Elle lui demande s'il a été informé de la date de la mise en place de cet équipement.

M. le Maire répond par la négative et indique qu'il va se renseigner à ce sujet afin de pouvoir lui apporter une réponse.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 heures 15.